



GUIDE DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Comment se déroule l'apprentissage anticipé de la conduite ?

La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une durée d'au moins un an et une distance parcourue de 3 000 km minimum. Cette période débute par un rendez-vous préalable et est ponctuée de deux rendez-vous pédagogiques obligatoires (2 théoriques et 2 pratiques).

Le rendez-vous préalable a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

Le 1^{er} rendez-vous pédagogique théorique, d'une durée de 2 heures, a lieu environ six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. C'est un rendez-vous collectif avec d'autres élèves. Les thèmes abordés sont : l'accidentologie, l'alcool et la conduite, les risques chez les jeunes conducteurs, la vitesse, les assurances...

Le 1^{er} rendez-vous pédagogique pratique se déroule sur 1 heure de conduite avec l'élève, son accompagnateur et l'enseignant, il a pour but de faire un bilan de la progression et de l'autonomie de l'élève.

Le 2^{ème} rendez-vous pédagogique théorique a lieu après 3 000 km parcourus. C'est également un rendez-vous collectif de 2 heures. Le permis étant proche, l'enseignant explique le déroulement du permis, il vérifie que le livret d'apprentissage est à jour. C'est un réel atout pour se préparer aux conditions de l'examen.

Le 2^{ème} rendez-vous pédagogique pratique se déroule dans les mêmes conditions que le premier. Un examen blanc est réalisé et permet au moniteur de donner les derniers conseils avant le permis. Il préconisera le nombre d'heures de conduite nécessaire avec un enseignant, selon la progression et le travail de l'élève avec l'accompagnateur.

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- de réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
 - de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
 - d'acquérir de l'expérience de conduite ;
 - de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;
 - d'augmenter ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel ;
-
- souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».